

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Marie-José MARY, Yvette PÉRIOT, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLÉ, Marie SCHMIDT, Céline FIGUERAS, Delphine COVILI, Julien DAMONTE

Absents avec procuration : Yves PORTEIX qui donne procuration à Mireille MESTRES

Absents excusés : Tony LEBLOND, André VALADE, Marc CHARTRER, Elyane XENE

Absents : Karine GLAZIOU

Mme Anne-Marie BRUNIE a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du CCAS du 12 juin 2023.

Mme M fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 12/06/2023.

Mme P fait une observation M. C après sa présentation aurait dû quitter la réunion.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu du CCAS du 12/06/2023.

2) Sinistre du 14 août 2023

- Nous avons recueilli 237 personnes sinistrées
 - Le plan de sauvegarde a été déclenché
 - Accueil des personnes à la salle des fêtes avec fourniture d'eau et de nourriture.
 - L'entreprise V a été la seule disponible pour fournir tout cela (411.15 €)
 - Beaucoup de solidarité de la part de la population, l'accueil a été chaleureux.
 - Problème de communication avec les autorités.
- Il sera utile d'avoir une sirène pour avertir la population.

3) Demande d'aides

- L. A, 51 ans, demande à bénéficier de l'entraide partage (544.89 €) 5association (entraide et partage). Elle bénéficie de l'ASS
- M. B est revenu à Sorède. Le 115 de Céret lui a proposé un endroit pour dormir (3 mois). Il n'y est resté que 3 semaines. S'il ne se tient pas correctement ils ne le prendront plus. Il faudrait lui trouver un petit logement.
- Mme M. Syndrome de Diogène. On a fait un signalement. Le voisin a eu peur M. C arrive mais on ne peut pas l'accueillir car M. L n'a pas démissionné. Le logement a été nettoyé (22 heures) par une association, coût : 920 euros Elle a demandé une aide. Elle n'a jamais retourné le dossier. Pour l'instant, on ne paye pas. C.F précise qu'elle peut avoir droit à une réduction d'impôt. On a traité avec le voisin.
- N. A est venue réclamer un bon. Elle perçoit une rente viagère. Il lui a été demandé des explications, elle n'est plus revenue.
- B a été hospitalisée (cassé le bras). Elle est bien suivie. Elle ne parle plus à sa voisine J. Elle voudrait un logement.
- M. B qui habite au camping (90 ans). Il se plaint d'être seul. Il a des aides qui viennent à la maison.
- D. A. Elle est déjà venue. Elle vit avec son fils (handicapé sous curatelle) un cousin de 85 ans a téléphoné pour alerter. Elle n'a pas voulu d'assistante sociale, elle a un caractère difficile.
- M. S ;, il est parti au pays basque. Il est revenu avec 4L, il voulait louer une plateforme pour transporter la 4l mais il est reparti.
- Mme M. J. demande un logement social, elle vit avec sa fille handicapée.
- Cas de Mme B qui a refusé un logement et n'a plus le droit d'en avoir un.

4) Préparation de Noël

Que faire pour les aînés ? (32 € l'an dernier)

C. propose un repas style paëlla

Se renseigner sur les prix

Voir « axo es bé » et « Clos des Lys

5) Questions diverses

Y. est allée à l'Association Entraide et Partage. Ils souhaitent parler des familles A et L

La prochaine réunion est fixée le 25 octobre 2023 à 18h00.

La Vice-Présidente

Mireille MESTRES



Séance levée à 19h13

Affiché le 13 octobre 2023

La Secrétaire

Anne-Marie BRUNIE